

## La contributions des travaux de Pierre Trudel à l'avancement des connaissances

Les travaux de Pierre Trudel ont apporté une contribution significative à la connaissance du droit de l'information au Canada et ailleurs dans le monde. Il a fait œuvre de pionnier dans la structuration et la théorisation du droit relatif à la production et à la circulation de l'information aussi bien dans les environnements analogiques que dans les environnements numériques et en réseaux.

Les contributions de Pierre Trudel se déclinent en trois axes complémentaires et interreliés.

Un premier axe comporte des travaux sur les droits fondamentaux de l'information. On y retrouve des analyses de la portée et des limites des droits et obligations portant sur des objets ou des activités à caractère informationnel. Par exemple, des ouvrages sur les libertés expressives, sur le droit à l'informations, mais également sur les facteurs et raisonnements contribuant à structurer les limites aux prérogatives que procurent les droits et libertés.

Un second axe regroupe un vaste ensemble de travaux sur les cadres normatifs des processus par lesquels se produit et se communique l'information. Pierre Trudel a ici fait œuvre de véritable pionnier. Il a contribué aux analyses et réflexions afin d'assurer l'évolution du cadre juridique de ces médias au Canada mais aussi ailleurs. Il a agi comme directeur de la recherche du Groupe de travail sur la politique canadienne de radiodiffusion et contribué à la révision de la législation canadienne sur la radio et la télévision. Il a été membre de groupes de travail chargés de revoir les législations sur les médias audiovisuels au Niger. Il a dirigé la publication du premier et à ce jour, du seul traité sur le droit de la radio et de la télévision au Canada. Il a réalisé plusieurs études sur différentes facettes de la législation et des politiques sur la radiodiffusion au Canada ou ailleurs.

De même il a participé à plusieurs projets d'études universitaires ou gouvernementaux sur le cadre juridique de la circulation de l'information dans les organisations en réseau.

Ces analyses mettent en relief le souci de refléter les facteurs contribuant aux évolutions du droit et de la régulation des activités des médias électroniques. Des médias caractérisés par leur sensibilité aux mutations issues des évolutions technologiques, de même que leur caractère intrinsèquement créatif et du coup nécessairement tenus à un environnement normatif suffisamment flexible pour accueillir la créativité et son aspect partiellement prévisible.

Pierre Trudel a été parmi les tous premiers universitaires juristes à investiguer les dimensions et enjeux juridiques d'Internet. Non seulement il a dirigé le premier traité canadien en droit du cyberspace, mais il a produit de nombreuses contributions théoriques et pratiques sur la normativité d'internet tant dans les milieux académiques qu'auprès de plusieurs instances et tribunes nationales et internationales.

Un troisième axe regroupe les travaux mettant de l'avant propositions ou hypothèses sur la justification des règles encadrant la production et la circulation de l'information, émanant du droit national ou d'autres normativités. Plusieurs des travaux de Pierre Trudel portent sur les mutations des rationalités au nom desquelles les différents groupes agissant dans la société justifient les règles de droit ou réclament qu'on en édicte d'autres ou que l'on supprime celles qui existent. Dans plusieurs travaux, il a structuré une démarche heuristique afin de modéliser et de rendre compte des relations entre les changements et mutations de l'environnement technologique et les changements dans le libellé ou l'interprétation des règles de droit.

Ce modèle a été appliqué dans plusieurs travaux académiques ou menés pour différentes instances publiques ou privées visant à appréhender les transformations du droit induites par les mutations des environnements technologiques dans lesquels se déroule la circulation de l'information. De telles mutations contribuent en effet aux mutations des rationalités qui participent aux justifications des règles de droit, particulièrement celles qui affectent l'étendue et la portée des droits et libertés fondamentales.

De même, le changement dans le droit se manifeste par des mutations dans les modes d'énonciation des règles. Pierre Trudel a produit plusieurs travaux sur les standards et notions à contenu variable. Ses travaux sur les standards juridiques contribuent à la compréhension des conditions d'application des standards juridiques dans des environnements informationnels.

Les travaux de Pierre Trudel ont contribué à situer la place des normes volontairement mises en place par les acteurs au sein du cadre juridique des activités informationnelles. Son article sur les effets juridiques de l'autoréglementation est l'un des plus souvent cités par les auteurs s'intéressant aux dimensions juridiques de l'autoréglementation.